

Rapport n° : 01 / 11 / 103 / 599
Société distributrice : ELECTRABEL
N° client société distributrice :
N° compteur :
Index I : Index II :



Organisme de contrôle a.s.b.l.

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE ~~D'UNE INSTALLATION CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL~~

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service ~~visite de contrôle~~

suivant : RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 /

Complément au rapport n°

Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Sécession du Comptage / Modification de tension d'alimentation

Type de locaux : Dore

Lieu d'inspection :

Propriété de :

Mandant :

Installateur :

TVA : carte ID :

Délivré à : Date :

Inspecteur :

Date d'inspection : 24/11/2001

DESCRIPTION

Tension de service : ~~120V~~ / 3 x 230 V ~~SN 400V~~ Protection max. : 3p 40A Commutateur; position :

Protection principale : Disj. : 3p+N 40A - 10kA Interrupteur / sectionneur : 300mA 63A (x9)

Position du commutateur :

Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : EXVB nombre de conducteurs : 4x diamètre : 10 mm²

Câble de raccordement au réseau : type de câble : EXVB nombre de conducteurs : 4x diamètre : 10 mm²

~~Raccordement aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Raccordement souterrain~~ Fourreau : présent / absent - Plaque d'isolation : présente / absente

Electrode de terre : Type : ~~haches / piquets / conducteurs enterrés~~ Section : 16 mm² Résistance de dispersion : 28 Ω

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 22 Résistance d'isolement général : 20 MΩ

Interrupteur différentiel : Général 4p 40A / 300mA - 3kA - A - 22kA_s Supplémentaire : 4p 40A / 300mA - 3kA - A - 22kA_s

Description : voir les schémas en annexe

Van plombé, une forme et implantation

NOTES

La liaison équipotentielle principale et supplémentaire ~~est~~ ne sont pas encore raccordées.

La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - ~~ne~~ sont pas encore placés.

INFRACTIONS

CONCLUSION

L'installation est conforme / ~~est pas conforme~~ aux prescriptions du RGIE.

L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d'OCB.

Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été signés pour approbation.

La visite de contrôle prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 24/11/2001, ainsi

qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.

L'installation ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délai aux

infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des

bien.

OCB

Kon. Astridlaan 60
2550 Kontich

Inspecteur :
Pour le directeur,
Inspecteur
DELIRE Christian

24/11/2001

Signature

l'installation électrique. 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à des personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'électricité.

NOTE AUX ENTREPRENEURS : En vertu de l'art. 14 du CODEX, le présent document sera porté à la connaissance du comité RGIE vous êtes tenu : 1) de conserver ce procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique, direction « énergie électrique » tout accident survenu à

NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES : Conformément au l'installation électrique. 3) de porter à la connaissance du Ministère des